

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 juin 2026

Présents : Audrey BERAUD – Alain BOLERY – Damien CHEVALIER – Mickaël DESMULES – Estelle DUCRAY – Nicole DUSSE ECLAIRCY – Joëlle GONACHON – Delphine JOYEUX – Patrick MILLET-MONTIBERT Jean-Luc – Jean-Marc SUMIAN – Antonio Paulo TERROSO – Frédéric VOLLE

Absent(e)s excusé(e)s : Fanny BELLARD (pouvoir à Delphine JOYEUX) – Sylvie LEVEQUE (pouvoir à Jean-Marc SUMIAN)

Secrétaire de séance : DESMULES Mickaël

Monsieur le Maire, donne lecture du Compte rendu de la séance du samedi 21 avril 2026 qui est approuvé à l'unanimité.

I – Commission Intercommunales : Désignation des délégué(e)s :

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les différentes commissions Intercommunales pour lesquelles des délégué(e)s doivent être désigné(e)s.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES		
	Titulaire	Suppléant
COMITE CONSULTATIF DECHETS MENAGERS	CHEVALIER Damien	JOYEUX Delphine
COMITE CONSULTATIF COHESION SOCIALE (également référent CTG)	GONACHON Joëlle	DUSSE ECLAIRCY Nicole
COMITE CONSULTATIF EAU ASSAINISSEMENT	BOLERY Alain (Assainissement)	MILLET Patrick
COMITE CONSULTATIF CULTURE	JOYEUX Delphine	DUCCRAY Estelle
GROUPE DE TRAVAIL ECONOMIE	GONACHON Joëlle	
GROUPE DE TRAVAIL SANTE	DUSSE ECLAIRCY Nicole	
CLECT Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (à mobiliser lors des transferts de compétences vers l'intercommunalité)	CHEVALIER Damien	DUSSE ECLAIRCY Nicole

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation des délégué(e)s aux commissions Intercommunales telle qu'énoncés ci-dessus

II – Commission Listes électorales – désignation des membres :

M. Le Maire explique au conseil Municipal que Dans chaque commune, et conformément à l'article R.7 du code électoral, modifié par le décret n°2026-8 du 8 janvier 2026, les membres de la commission de contrôle des listes électorales prévue à l'article L.19 du code électoral, sont nommés par arrêté du préfet, **pour une durée de six ans**, (dorénavant alignement avec la durée du mandat de conseiller municipal) et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Il faut donc désigner dans cette commission pour la commune :

- **3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ;**
- **2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges (si deux listes en présence au conseil municipal) ;**
- **5 suppléants respectifs**

Voici les membres désigné(e)s ci-dessous :

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Titulaire	Suppléant
LEVEQUE Sylvie	MONTIBERT Jean-Luc
SUMIAN Jean-Marc	DUCRAY Estelle
BOLERY Alain	MILLET Patrick
DESMULES Mickaël	BERAUD Audrey
TERROSO Paulo	JOYEUX Delphine

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les membres de la commission de contrôle des listes électorales présentés ci-dessus

III – Tirage au sort des jurés d'assises :

Monsieur le Maire, sous le contrôle du conseil municipal procède au tirage au sort de 3 électeurs parmi la liste électorale principale.

- 1 – MONCHANIN Thierry
- 2 – BAJARD Aurélien
- 3 – PERDAN Thierry

Les personnes tirées au sort seront informées par courrier.

IV – Décision Budgétaire Modificative pour futures factures d'investissement :

Monsieur le Maire explique au conseil la nécessité de faire une décision modificative sur le budget communal afin de pouvoir régler des factures d'investissement à venir.

La commune a reçu récemment une facture du SIEL pour le remplacement des armoires qui avait été décidé par une délibération de 2024 et qui a été oublié dans le report et à l'élaboration du Budget.

Monsieur le Maire propose de transférer la somme de 30 000 euros du fonctionnement vers les crédits d'équipement ce qui permettra de régler les factures d'investissement non prévues et les éventuels travaux de voirie.

Etape budgétaire : Décision modificative N° 1

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra ^a	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonction	Invest.	R				0.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
023/023	Virement à la section d'investisse	Fonc.	D				0.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
204182/204	Subv.org.publics divers - Bâtiment	Invest.	D				1 233.27 €	3 733.00 €	3 733.00 €
2183/21	Matériel informatique	Invest.	D	070	MAI		614.40 €	3 767.00 €	3 767.00 €
2184/21	Matériel de bureau et mobilier	Invest.	D	070			3 376.08 €	16 000.00 €	16 000.00 €
231/23	Immobilisations corporelles en co	Invest.	D	43			49 775.40 €	6 500.00 €	6 500.00 €
60628/011	Autres fournitures non stockées	Fonc.	D				0.00 €	-30 000.00 €	-30 000.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative comme présentée ci-dessus

V – Compte Financier unique Commune 2025, présentation et validation :

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le compte Financier Unique de la commune pour l'année 2025.

Il explique que le CFU regroupe dans 1 seul et même document le compte de gestion et le compte administratif.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	286 293,75	846 114,06	1 132 407,81
	Recettes réalisées (1)	B	129 275,65	1 020 901,04	1 150 176,69
	Restes à réaliser	C	52 000,00	0,00	52 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	279 441,19	1 077 695,33	1 357 136,52
	Dépenses réalisées (1)	E	266 233,57	844 443,92	1 110 677,49
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-136 957,92	176 457,12	39 499,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-6 852,56	231 581,27	224 728,71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-143 810,48	408 038,39	264 227,91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	52 000,00	0,00	52 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-91 810,48	408 038,39	316 227,91

Le Conseil municipal prend connaissance de l'exécution du compte Financier Unique 2025 :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	844 443.92
	Recettes	1 020 901.04
	Excédent reporté	<u>231 581.27</u>
	Résultat de clôture	408 038.39
<u>Investissement</u>	Dépenses	266 233.57
	Recettes	129 275.65
	Restes à réaliser	00.00 dépenses
		52 000.00 recettes
	Excédent reporté	- <u>6852.56</u>
	Résultat de clôture	- 91 810.48

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte financier Unique de la commune pour l'année 2025 comme présentée ci-dessus.

VI – Présentation et mise à jour du règlement intérieur du Conseil Municipal :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus1 de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, il appartient au conseil municipal d'apprécier librement l'opportunité d'établir un tel règlement. Elles ont néanmoins l'obligation de préciser, soit dans un règlement intérieur, soit dans une délibération du conseil municipal, la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen des questions orales (article L. 2121-19 du CGCT) et, si le conseil municipal en décide ainsi, les modalités éventuelles de minoration des indemnités de fonction selon la présence à certaines réunions (article L. 2123-24-2 du CGCT).

Il présente au conseil le règlement intérieur qui avait été pris en 2020 et propose aux nouveaux conseillers de le réviser et de valider un nouveau règlement pour la durée du mandat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal.

VII – Présentation du groupement de commande pour les contrôles des équipements sportifs et aires de jeux.

Monsieur le maire présente au conseil Municipal le groupement de commande pour les contrôles des équipements sportifs et aire de jeux.

Il rappelle que l'ancienne municipalité avait délibéré en date du 14 mai 2025 afin de valider la convention concernant le groupement de commande pour la future consultation contrôle des équipements sportifs et des aires de jeux. M. PARDON Stéphane comme référent technique pour la prise de rdv dans ce futur marché.

Voici les dernières informations concernant ce marché :

Chaque commune devra signer son propre AE avec le montant le concernant suite à la consultation.

Le marché est prévu pour une durée de 5 ans (60 mois)

La date de début du marché public est prévue le 1er septembre 2026 ou le jour de la notification au(x) titulaire(s) si celle-ci intervient postérieurement au 1er septembre 2026.

La date de fin prévisionnelle du marché public est prévue le 31 août 2031.

Sur les modalités pratiques, il est indiqué dans le CCTP que :

Au titre de l'année 2026, l'ensemble des contrôles seront réalisés impérativement dans les 8 semaines suivant la notification du marché.

Pour les années 2027, 2028, 2029, 2030 et 2031 :

S'agissant des contrôles annuels :

Les contrôles se feront dans le courant du premier semestre de chaque année.

S'agissant des contrôles à faire tous les 2 ans : ils seront effectués en 2026 (dans les 8 semaines suivant la notification du marché) puis en 2028 et en 2030

Les contrôles se feront dans le courant du premier semestre des années concernées.

Sur le rétroplanning :

Fin de publicité 19/06 12h00

Analyse par Charlieu Belmont communauté

Validation début juillet

Notification mi-juillet

Envoi aux communes pour signature de leur AE et exécution de leur marché

Démarrage des contrôles dans les 8 semaines qui suivent la notif ou à partir du 01/09.

VIII- Questions diverses :

- Voirie :

Alain BOLERY, Adjoint à la Voirie, présente le projet de prolongement de la voie piétonne de la Croix Leigne (de l'école jusqu'au passage donnant sur le lotissement de la prairie). Il précise que pour l'instant une demande d'étude a été faite auprès du département et que les travaux devraient se faire en 2 phases à partir de 2027. La commune est en attente d'un chiffrage de la part du département.

Il a été également évoqué le projet de réalisation d'un passage entre le Chemin de Péterénard et l'école qui était en sommeil depuis quelques temps, à voir si cela est réalisable pendant le mandat.

- Personnel Communal :

Damien CHEVALIER, Maire fait le point sur le personnel Communal, il précise que 4 agents sont actuellement en arrêt maladie (2 au service technique voirie et 2 au service technique école) Cette situation est pesante pour le personnel présent au travail.

Un agent qui était en disponibilité depuis 2019 a demandé sa réintégration au sein de la collectivité en date du 09 juillet 2026. Un poste de son grade étant actuellement vacant lui a été proposé et il a donc accepté. Cet agent sera de retour le 9 juillet dans le service des espaces verts.

- Ecole :

Audrey BERAUD, Adjointe aux affaires scolaires, explique que la Commune est toujours dans l'attente d'une réponse de la part de l'éducation Nationale concernant la fermeture éventuelle d'une classe à l'école. Elle précise que pour l'instant ils procèdent à un réajustement sur l'ensemble du département et qu'ils donneront une réponse définitive concernant la situation de l'école de Chandon début juillet.

En attendant, la mobilisation contre cette fermeture de classe est toujours d'actualité avec différentes actions prévues en lien avec le sou de écoles, les enseignants et les parents d'élèves.

Fin de séance à : 22h45

Prochain CM le 21 juillet 2026 à 20h00

Délibérations du 09/06/2026 :

- 01-2026-D20 : Désignations des délégué(e)s pour les commissions Intercommunales
- 01-2026-D21 : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 01-2026-D22 : Décision Budgétaire Modificative n°1
- 01-2026-D23 : Validation Compte Financier Unique commune 2025
- 01-2026-D24 : Règlement Intérieur du Conseil Municipal.